



# ► Pratiques prometteuses de recrutement équitable

Décembre 2021

## Création du Syndicat National des Travailleurs Domestiques Malgaches (SENAMAMA)

### Points essentiels

- Le syndicat SENAMAMA a été fondée le 4 septembre 2019, et compte plus de 2000 membres
- Les membres fondatrices de SENAMANA sont des travailleuses domestiques migrantes de retour au pays. Leur expérience au sein du syndicat des travailleurs domestiques au Liban les a incités à agir dans leur pays.
- Le syndicat SENAMAMA est le premier dispositif de protection des travailleurs domestiques à Madagascar
- Le syndicat SENAMAMA s'est fait une place parmi les acteurs de la promotion du travail décent à Madagascar et sont régulièrement sollicités lors des dialogues et discussions tripartites

### Focus

**Pilier de l'Initiative:** Promouvoir les droits de travailleurs domestiques malgaches

**Secteur:** Travail domestique

**Pays:** Madagascar

**Organization(s) responsable(s):** Sendika Nasionalin'ny Mpiasa An-trano Malagasy (SENAMAMA) et Fédération Internationale des Travailleurs Domestiques (FITD)

### Description de la pratique

Le Syndicat National des Travailleurs Domestiques Malgache (SENAMAMA) a été officiellement fondée le 4 septembre 2019 par deux travailleuses

domestiques migrantes de retour à Madagascar aspirant à offrir à leurs compatriotes de meilleures conditions de travail, en défendant leurs droits à travers une plateforme pour porter leurs voix.

C'est au cours de leur parcours migratoire, que les membres fondatrices ont commencer à mener des actions militantes en faveur des droits des travailleurs et ont tissé leur réseau, comptant notamment l'Organisation internationale du Travail (OIT) et la Fédération Internationale des Travailleurs Domestiques (FITD). Dès leur retour à Madagascar, les membres fondatrices ont tenu à mettre au profit ces expériences et connaissances acquises, grâce à l'OIT et la FITD, sur les droits des travailleurs en créant le syndicat SENAMAMA. Dans le cadre du [projet REFRAME](#) financé par l'Union européenne, le syndicat a bénéficié du soutien et de l'encadrement de l'OIT en collaboration avec la FITD, notamment

au travers d'ateliers de renforcement des capacités, d'appui organisationnel, de support en matière d'outils de communication et de matériels de travail.

À Madagascar, le travail domestique reste un métier précaire, faiblement protégé par la législation en vigueur. Les femmes exercent majoritairement dans ce secteur et se trouvent souvent dans des situations de vulnérabilité, telles que les violences et les abus, le harcèlement sexuel et moral ou encore le viol. Le secteur reste majoritairement caractérisé par l'informalité et les conditions de travail se trouvent en dessous des minimums standards de l'OIT. A titre d'illustration, les travailleuses et travailleurs domestiques comptent parmi les moins bien rémunérés, à raison de 10 à 25 USD par mois.

Un grand nombre de travailleuses et travailleurs migrants malgaches sont actifs dans le secteur du travail domestique. Le Koweït, l'Arabie Saoudite, le Liban figurent parmi les plus grandes destinations dans ce secteur, quand bien même le Gouvernement de Madagascar les considère comme des « pays à haut risque » et a émis un décret de suspension visant ces destinations en 2013. Poussées par la pauvreté et attirées par des opportunités d'emploi ainsi que des salaires plus élevés dans ces destinations, des jeunes filles malgaches quittent quand même Madagascar par centaines, chaque année, malgré l'interdiction en vigueur. Au travers de leur expérience migratoire, les membres fondatrices du syndicat connaissent les risques, les défis et les abus subis par les travailleuses et travailleurs migrants domestiques malgaches.

C'est dans ce cadre, que le syndicat vise à organiser, informer et protéger les travailleuses et travailleurs domestiques à Madagascar, sur le départ ou de retour, à travers des conseils, des activités de plaidoyer et représentation dans les plateformes de défense de droits. En raison de leur parcours migratoire à l'étranger, elles ont également fait l'expérience de l'importance cruciale de l'organisation des travailleurs domestiques pour protéger et promouvoir leurs droits.



Photo de groupe lors du premier Congrès National du syndicat SENAMAMA qui s'est tenu le 1er et le 2 Juin 2021  
© SENAMAMA

## Effets constatés / avancement

Malgré les limitations imposées par la pandémie de COVID-19, le syndicat SENAMAMA a été actif dans les domaines suivants :

- L'organisation a pris part au processus de révision du code du travail et son alignement à la Convention (n° 189) sur les travailleuses et travailleurs domestiques, 2011. Dans ce cadre, le syndicat a contribué à la définition du terme "travailleur domestique" et l'introduction d'un contrat standard.
- Aux côtés de l'OIT, le syndicat a soutenu le gouvernement de Madagascar lors du rapatriement de plus de 300 travailleuses et travailleurs migrants se trouvant au Koweït, en Arabie saoudite et au Liban, au début de la crise sanitaire de COVID-19.
- Le Syndicat a recruté plus de 2000 membres, répartis dans 3 régions du pays (Analamanga, Vakinankaratra et Haute Matsiatra).

A long terme, l'objectif du syndicat SENAMAMA est de permettre aux travailleuses et travailleurs domestiques d'acquérir les capacités suffisantes et d'accéder à l'espace nécessaire pour plaider en faveur de la protection de leurs droits, tant à Madagascar qu'à l'étranger, et d'être en mesure d'influencer les discussions politiques dans les domaines qui les affectent directement.

Par ailleurs, à l'issue de son premier Congrès national réalisé en juin 2021, le syndicat SENAMAMA a pu définir ses objectifs et établir son plan d'action pour la période 2021 – 2025. Les principaux objectifs identifiés consistent notamment à augmenter le nombre de travailleuses et travailleurs domestiques inscrits au niveau de la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale et à sensibiliser les employeurs en matière d'affiliation des travailleuses et travailleurs domestiques aux organismes de couverture sanitaire.



Photo d'une activité menée par le syndicat SENAMAMA et dirigée par la présidente de l'organisation Myriam RAHARILANTOSOA  
© SENAMAMA

## Autres dispositifs prometteurs

### Participation et représentation

Si les activités du syndicat ont été fortement restreintes par la crise liée à la pandémie de COVID-19, l'organisation a pu en l'espace de deux ans se faire une place dans le paysage des acteurs œuvrant dans la promotion du travail décent au niveau du pays et est régulièrement sollicitée lors des dialogues et discussions tripartites aux côtés du gouvernement, des employeurs, et d'autres organisations syndicales.

Le syndicat collabore notamment de près avec l'Union des Syndicats Autonomes du Madagascar

(USAM) pour assister et aider les travailleuses et travailleurs domestiques qui rencontrent des problèmes dans l'exercice de leur travail. Une première pour cette tranche vulnérable de travailleuses et travailleurs qui historiquement n'avait aucune possibilité de recours face aux abus.

### Pertinence

Depuis 2013, une suspension des visas de sorties des travailleurs migrants et une série de restrictions limitent fortement la migration des travailleurs à l'étranger. Les travailleuses et travailleurs domestiques sont particulièrement touchés par ces mesures. Le gouvernement malgache a depuis ratifié les conventions (n° 143) sur les travailleurs migrants, (n° 181) sur les agences d'emploi privées et (n° 189) sur les travailleuses et travailleurs domestiques, ainsi que le protocole relatif à la convention (n° 29). Depuis 2019, le gouvernement a entrepris une réforme du Code du travail, qui tient compte de ses nouveaux engagements. En matière de migration de main-d'œuvre, il est attendu une amélioration des processus d'obtention des visas de sortie pour les travailleurs migrants, visant notamment la transparence et l'agilité administrative. Avec de surcroît un nouveau texte sur les agences d'emploi privées, renforçant le contrôle de l'Etat et améliorant leur professionnalisme ainsi que l'aboutissement d'Accords Bilatéraux de Travail. Ces nouvelles dispositions permettront de lever les restrictions à la migration de travail et par conséquent d'exercer un meilleur suivi pour davantage de protection des travailleuses et travailleurs migrants. Dans ce cadre, le syndicat SENAMAMA jouera un rôle crucial d'information et encadrement de ces nouveaux départs.

### Cinq ans d'Initiative sur le recrutement équitable

- ▶ Cette pratique prometteuse fait partie d'une série résultant du bilan entrepris cinq ans après le lancement de l'Initiative sur le recrutement équitable.
- ▶ La vision de l'Initiative est de s'assurer que les pratiques de recrutement au niveau national et transfrontalier sont fondées sur les normes du travail, qu'elles sont élaborées par le biais du dialogue social et qu'elles garantissent l'égalité des genres. Plus précisément, elles:
  1. Sont transparentes et efficacement réglementées, contrôlées et appliquées;
  2. Protègent tous les droits des travailleurs, y compris les Principes et droits fondamentaux au travail, et préviennent la traite des êtres humains et le travail forcé;
  3. Informent et répondent efficacement aux politiques de l'emploi et aux besoins du marché du travail, y compris pour la reprise et la résilience.

### Ressources

[Résumé de pays : le recrutement équitable à Madagascar](#)

[Examen des lois, politiques et pratiques concernant le recrutement des travailleurs migrants à Madagascar](#)

[Principes généraux et directives opérationnelles concernant le recrutement équitable et Définition des commissions de recrutement et frais connexes](#)

#### Coordonnées

Bureau international du Travail  
Route des Morillons 4  
CH-1211 Genève 22  
Suisse

Département des conditions de travail  
et de l'égalité  
E: [fairrecruitmentinitiative@ilo.org](mailto:fairrecruitmentinitiative@ilo.org)